

## Une aide au domicile des familles effectuée par deux professionnels

### Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)

Ce travailleur social accompagne à leur domicile les familles en difficulté passagère ou durable, conseille et soutient la parentalité, participe aux activités courantes...

Son intervention peut être qualifiée de préventive et éducative. Il peut intervenir dans le cadre de la protection de l'enfance.

Diplôme d'état de niveau IV - Durée de la formation : 2 ans .



### L'Accompagnant Éducatif et Social (AES)

Ce professionnel participe directement à la réalisation des tâches de la vie quotidienne pour soulager la famille qui fait face à une période difficile ou de changements. L'AES remplace l'Auxiliaire de Vie sociale et l'Aide Médico Psychologique.

Diplôme d'état de niveau V - Durée de la formation : 1 an.

## Les partenaires du dispositif



L'institut de formation d'étude et de documentation propose aux TISF la formation complémentaire en périnatalité mise en place dans le cadre de notre dispositif.

Organisation de familles populaires, La CSF se bat au quotidien pour une société solidaire. Elle revendique une démarche d'éducation populaire.



L'association Pikler Loczy rassemble des professionnels de la petite enfance qui reconnaissent les éléments novateurs des travaux d'Emmi Pikler.



**La FNAAFP/CSF est une fédération nationale engagée et solidaire**

La FNAAFP/CSF promeut, au sein de ses 40 associations adhérentes, un fonctionnement démocratique ouvert et respectueux des bénévoles et salariés qui y travaillent. Elle entend témoigner d'une volonté de gérer autrement en mettant non pas le profit mais la personne, et plus particulièrement la personne aidée fragilisée, au cœur de son action à domicile.

Crédits photos Fotolia.com : p.1 : didesign, p.3 : Jorge Alexandro, p.4 : freeprod, p.5 : Uncleray



Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire / Confédération Syndicale des Families

## La FNAAFP/CSF présente son dispositif d'accompagnement des familles à leur domicile en période périnatale



53, rue Riquet, 75019 Paris, Tél : 01 44 89 86 86  
accueil@fnaafp.org, www.fnaafp.org, @FNAAFP\_CSF

# L'aide à domicile aux familles dans notre réseau

Quel que soit le motif (grossesse, naissance, maladie, décès, reprise d'activité, difficultés avec les enfants, problématiques du quotidien...), les familles peuvent bénéficier d'une aide à leur domicile en faisant appel aux associations de notre réseau.



Nos structures sont non lucratives et emploient du personnel formé et diplômé. Elles sont conventionnées par la CAF, la MSA, l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Maternelle et Infantile, ce qui permet aux familles de bénéficier d'un accompagnement de qualité pris en charge partiellement ou totalement par ces dispositifs.



## Focus sur un outil à disposition des familles : le « PRADO maternité » complété par un partenariat CNAF / CNAM

Dans le cadre du « Prado maternité », un conseiller de l'assurance maladie vient à la maternité pour proposer à chaque maman, afin de faciliter le retour à domicile, deux visites à domicile gratuites par une sage-femme libérale. La CNAM a signé un partenariat avec la CNAF qui permet à la maman de bénéficier d'un soutien à domicile d'un TISF dans le cadre d'un financement CAF.

Notre fédération a milité activement pour intégrer l'action des TISF dans le dispositif PRADO et notre action a porté ses fruits. Nous devons désormais nous assurer de sa réelle mise en œuvre sur l'ensemble du territoire.

# En période périnatale, notre dispositif d'accompagnement à domicile s'appuie sur deux types d'interventions



« Les TISF ont une efficacité psychique considérable et peuvent avec efficacité s'associer, par exemple, à un travail psychothérapeutique »  
Pr Jacques DAYAN  
Unité de psycho psychiatrie périnatale - Univ. Rennes  
INSERM - Univ. Caen

## Les interventions « classiques »

Depuis l'origine, nos associations d'aide à domicile interviennent au domicile des familles fragilisées par une grossesse ou l'arrivée d'un ou de plusieurs enfants.

- Ce sont principalement les TISF qui vont être amenés à :
- assurer l'accompagnement à la parentalité,
  - participer aux soins donnés au bébé,
  - organiser la vie quotidienne.

## Les interventions dans le cadre des troubles de la relation parents/bébé

Les TISF de nos associations sont en capacité d'intervenir en cas de dysfonctionnements de la relation père/mère/bébé, dont la dépression du post partum est la plus fréquente (15 % des naissances). Parce qu'il s'agit là d'un véritable enjeu de santé publique, l'accompagnement en prévention, avant l'installation du trouble, est privilégié.

Pour ces interventions plus complexes, les TISF de nos associations reçoivent une formation spécifique complémentaire de 77 heures, qui aborde en particulier l'observation fine des relations mère/père/bébé. Plus de 500 TISF ont déjà reçu cette formation.

Les TISF sont attentives à respecter les ressources propres des mères et pères en difficulté. Avec leur soutien, les parents vont apprendre à reconnaître les compétences de leur bébé et s'y appuyer. Les TISF interviennent, si nécessaire, de manière intensive dès les premiers jours suivants le retour à domicile (quotidiennement, en demi-journée par exemple).

Les associations sont invitées à signer une charte d'engagement de l'accompagnement à domicile en sortie de maternité. Ainsi, le dispositif doit s'inscrire obligatoirement dans un partenariat incluant les professionnels de santé. La prise en charge intégrale des participations familiales par les financeurs doit être recherchée.

